Publié le 21/12/2023



ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_186-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

7 décembre 2023

et qu'elle a été faite le

7 décembre 2023

Oue le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 35

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 13

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2023_12_186

Objet:

Tarifs « Assainissement Collectif » applicables à compter du 1er janvier 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 14 décembre 2023

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre

Le Conseil Communautaire de IURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE Ougney: M. Cédric IVANES Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE **Offlanges**: M. Jean-Claude THABARD **Orchamps**: M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Rouffange: Mme Aurore PLANCON Vitreux: M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Segundo ALFONSO

Procurations de vote :

Mandants: Mme Nathalie HONORIO (DAMPIERRE), Mme Valérie BENDERITTER (DAMPIERRE), M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Nicolas JOLY (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGALLEN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS)

Mandataires: Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE), M. Anthony FALCONNET (DAMPIERRE), M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), M. François GRESET (EVANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20231214-DCC2023_12_186-DE

TARIFS « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » APPLICABLES A COMPTER DU 1th JANVIER 2024

Par délibération n° DCC2022_12_195 en date du 20 décembre 2022, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a validé les tarifs « assainissement collectif » applicables à compter du 1er janvier 2023.

Suite à la conjoncture actuelle, il convient d'augmenter les tarifs « assainissement collectif », part Communauté de Communes Jura Nord, comme suit :

Redevance assainissement collectif	Part CCJN (en HT)
Part fixe	11,13 € HT
Part variable	1,391 € HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2024.

Pour rappel, les tarifs « assainissement collectif », part délégataire (SOGEDO), en vigueur sont les suivants:

Redevance assainissement collectif	Part délégataire (en HT)
Part fixe	52,20 € HT
Part variable	o,678 € HT

Pour information, la Participation Forfaitaire de l'Assainissement Collectif (PFAC) n'est pas modifiée.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 2 « Aménagement du Territoire / Grands Cycles de l'Eau » du 28 novembre 2023;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de tarifs « assainissement collectif » pour la part Communauté de Communes Jura Nord ci-dessus;
- Adopte et fixer les tarifs ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 42 Contre: 0 Abstention: o